

Département du Nord  
*Commune de Caestre*

Tél : 03.28.40.15.74

Tél : 03.28.42.14.72

Arrêté : 124/2025

**ARRETE PORTANT FERMETURE DU CIMETIERE  
DANS LE CADRE DES EXHUMATIONS ADMINISTRATIVES**

Jean Luc Schricke, Maire de Caestre,  
Vu le Code Général des collectivités territoriales,  
Vu l'arrêté portant règlement intérieur du cimetière

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** le cimetière communal, (ancienne partie) sera exceptionnellement fermé du 6 au 19 octobre 2025, entre 8 heures et 18 heures en raison de travaux d'exhumations administratives dans le cadre de la reprise de concessions effectuée pour le compte de la commune.

**Article 2 :** L'entreprise GEST CIM, située à OIGNIES, 3 rue Pasteur est chargé des travaux et est habilitée à cet effet à intervenir au cimetière communal aux dates et heures précitées sous réserve de respecter leurs obligations légales et réglementaires.

**Article 3 :** Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent arrêté et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera :

- transmis à l'entreprise GESTCIM
- adressé à la Gendarmerie d'Hazebrouck
- affiché en Mairie

Fait à CAESTRE, le 29 septembre 2025

Jean Luc Schricke  
Maire de Caestre

